



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 16 Mai 2018**

L'An Deux Mil Dix-huit, le Mercredi 16 du mois de Mai à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 9 Mai 2018, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

**Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :**

- Mme Béatrice BLANCO, M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, Adjoints

- Mme Nicole ROHMER, M. Gilles GIRAUDON, M. Sébastien BONNEFOI, M. Michel DURAND, Mme Michelle BROSSIER, M. Alain PERRIN, Mme Nathalie BARBIER, Mme Laura LANCRY-FORESTIER, Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS, Mme Brigitte DEVEAUX Conseillers Municipaux

**Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) :**

M. Michel PEATIER

**Procuration(s) :** /

**Secrétaire de séance :**

M. Sébastien BONNEFOI

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 Mars 2018

**INTERCOMMUNALITE**

- Convention entre les communes de Saint-Cyprien et Bonson pour l'accueil de loisirs

**ENFANCE**

- Suppression des régies de recettes « restaurant scolaire » et « garderie périscolaire »

**URBANISME**

- Acquisition de parcelles de terrain

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2018

### ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement de la Convention de mise à disposition de locaux à usage administratif au Syndicat Mixte du Bonson

### FINANCES

- Révision du loyer au 6 rue Germaine Robin
- Subvention – Groupement départemental de lutte contre les rats musqués

### VOIRIE

- Aménagement rue des Balmes - Réseaux secs (SIEL)
- Réfection des îlots du CD 108

### ENVIRONNEMENT

- Convention d'utilisation du Gour Les Véroniques

### QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu sommaire des commissions municipales
- Prochaines échéances

Effectif légal du conseil municipal : 19  
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Dont nombre de Procuration(s)	0
Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote	(Cf. Délibérations)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

### **1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 Mars 2018**

M. Sébastien BONNEFOI a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès-Verbal du 21 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité des votants

## 2. Décisions du Maire

Néant

### INTERCOMMUNALITE

#### 3. Convention entre les communes de Saint-Cyprien et Bonson pour l'accueil de loisirs

Monsieur Le Maire rappelle que par convention depuis septembre 2015 les communes de Saint-Cyprien et de Bonson ont mutualisé plusieurs activités.

Ces conventions portent notamment sur l'Enfance - Activités périscolaires et extrascolaires (Mutualisation de la gestion des inscriptions et facturations, et de l'encadrement des activités de loisirs)

Concernant ce point, en raison du passage à la semaine de 4 jours à l'Ecole et de la volonté de la commune de Saint-Cyprien de gérer en direct la régie du restaurant scolaire et des activités périscolaires, il est souhaité que les familles cypriennoises puissent bénéficier de l'offre de loisirs de la commune de Bonson. Cette nouvelle convention porte donc uniquement sur les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) mis en œuvre les mercredis et durant les vacances scolaires.

Au titre de ces activités, et pour un prévisionnel de 1356 journées enfants, la commune de Saint Cyprien versera à la commune de Bonson une participation financière de 20 679 €, dans les conditions suivantes :

- 50 % avant le 31 octobre 2018
- 40 % avant le 31 mai 2019
- Le solde avant le 30 septembre 2019

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2018-2019, soit du 3 septembre 2018 à la rentrée scolaire de septembre 2019.

La rupture de la convention peut être prononcée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 90 jours courant à compter de la notification de la décision de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

- **APPROUVE** la convention avec la commune de Bonson concernant l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2018-2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## **ENFANCE**

### **4. Suppression des régies de recettes « restaurant scolaire » et « garderie périscolaire »**

Une régie de recettes pour le restaurant scolaire a été créée par délibération du 29 juillet 1983, puis une régie complémentaire pour la garderie a été créée par délibération du 23 novembre 2001.

Ces deux régies n'étant plus en fonctionnement et vu la nécessité de recréer une régie « Enfance » avec de nouvelles modalités, il y a lieu de supprimer ces 2 régies.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

- **APPROUVE** la suppression des régies de recettes susvisées.

## **URBANISME**

### **5. Acquisition de parcelles de terrain**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a pour projet de procéder à l'extension du cimetière. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir le terrain limitrophe, propriété de M. CURT.

Un géomètre est intervenu pour procéder à la délimitation.

La commune a rencontré le propriétaire du terrain et lui a proposé d'acquérir 4 769 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles lui appartenant et référencés AB103, AB105 et AB 107. Le prix proposé, fixé par avis des Domaines, est de 0.70 € le m<sup>2</sup>.

M. CURT ayant donné son accord pour la vente de cette parcelle, il est proposé d'approuver l'acquisition de ces parcelles de 4 769 m<sup>2</sup> au prix de 0.70 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 3 338.30 € HT.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

- **APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle de 4 769 m<sup>2</sup> référencés AB103, AB105 et AB 107 au prix de 0.70 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 3 338.30 € HT,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**6. Renouvellement de la Convention de mise à disposition de locaux à usage administratif au Syndicat Mixte du Bonson**

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016, il avait été acté la mise à disposition de locaux à usage administratif d'une superficie totale de 96.95 m<sup>2</sup> au Syndicat Mixte du Bonson dans le bâtiment du Centre Technique Municipal (CTM).

La convention ayant pris fin, il est nécessaire de la reconduire, dans les conditions suivantes :

- Loyer : 616.64 €
- Charges : 125 €
- Durée : 3 ans

Le Projet de convention est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la mise à disposition de locaux à usage administratif au Syndicat Mixte du Bonson ;
- **FIXE** le loyer mensuel à 616.64€ et les charges inhérentes à 125€ ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la convention jointe à la présente.

**FINANCES**

**7. Révision du loyer au 6 rue Germaine Robin**

La commune est propriétaire d'un appartement au 6 rue Germaine Robin.

Le conseil municipal avait délibéré afin d'adopter le loyer de l'appartement, charges comprises.

Compte tenu des travaux réalisés en avril 2018 (peinture, sols, fenêtres et volets) et ainsi de l'amélioration du logement, il est proposé de procéder à une réévaluation et de fixer le loyer et charges comme suit :

LOYER	CHARGES
380 €	40 €

Ce loyer fera l'objet d'une révision en Janvier de chaque année conformément à l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

- **ADOPTÉ** le montant des loyers et des charges des logements situés au 6 rue Germaine Robin ;

- **RAPPELLE** qu'annuellement, la révision des loyers sera basée sur le dernier indice de référence connu et la révision des charges par rapport aux factures payées.

#### **8. Subvention – Groupement départemental de lutte contre les rats musqués**

Par délibération du 21 mars 2018, le Conseil Municipal a validé l'attribution d'une subvention de 160 € au Groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

Par courrier reçu le 30 avril, le groupement nous informe que la participation annuelle de chaque commune est fixée à 200 € pour 2018. Sans cette participation, les piégeurs ne pourront pas bénéficier d'indemnités.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider la participation de la commune de Saint-Cyprien à hauteur de 200 € (au lieu de 160€).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 200 € au Groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

#### **VOIRIE**

#### **9. Aménagement rue des Balmes - Réseaux secs (SIEL)**

Monsieur Jean Jacques Sonntag, adjoint à la voirie, présente le projet d'aménagement de la rue des Balmes. En plus de l'assainissement, du réseau d'eau potable et de la chaussée, les réseaux secs seront enterrés. Cette mission est confiée au SIEL.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2018

**Financement :**

**BTS poste Bourg**

<i>Détails</i>	<i>Montant HT</i>	<i>% - PU</i>	<i>Participation commune</i>
Câblage Fibre optique	15 900 €	0%	0 €
Dissimulation BTS poste Bourg	62 400 €	55%	34 320 €
Génie Civil Télécom	23 300 €	100%	23 300 €
<i>Total</i>			57 620 €

**BTS poste Cimetière**

<i>Détails</i>	<i>Montant HT</i>	<i>% - PU</i>	<i>Participation commune</i>
Câblage Fibre optique	29 340 €	0%	0 €
Dissimulation BTS poste Cimetière	71 850 €	55%	39 517 €
Génie Civil Télécom	51 400 €	100%	51 400 €
<i>Total</i>			90 917 €

**BTS poste Commanderie**

<i>Détails</i>	<i>Montant HT</i>	<i>% - PU</i>	<i>Participation commune</i>
Câblage Fibre optique	26 220 €	0%	0 €
Dissimulation BTS poste Commanderie	57 300 €	55%	31 515 €
Génie Civil Télécom	32 240 €	100%	32 240 €
<i>Total</i>			63 755 €

Soit un total de 212 292 €.

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de Dissimulation BTS postes

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2018

Bourg, Cimetière et Commanderie dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 5 années
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **10. Réfection des îlots du CD 108**

Il a été constaté que les îlots du CD 108 se dégradent fortement et présentent un danger pour la sécurité des automobilistes.

De ce fait, la commune a consulté différentes entreprises en vue de leur réfection.

Après réception des devis des entreprises, il apparaît que pour des travaux similaires, la société COLAS a présenté la meilleure offre pour un montant de 31 150 € HT pour la reprise des 10 îlots les plus endommagés.

Compte tenu du montant, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à valider ces travaux auprès de la société Colas et à signer tous les documents nécessaires.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager lesdits travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

## ENVIRONNEMENT

### **11. Convention d'utilisation du Gour Les Véroniques**

La commune a été sollicitée par « Natural Fishing » en vue de bénéficier d'une autorisation pour exploiter le Gour Les Véroniques pour développer une activité de Pêche « no kill ».

Le prestataire souhaite créer des emplacements de pêche et entretenir le Gour.

Cette proposition permettrait de recréer une activité au Gour et d'en assurer l'entretien.

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2018

Pour ce faire, la signature d'une convention définissant les modalités pour les deux parties est requise.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

- **APPROUVE** la convention avec Natural Fishing.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu sommaire des commissions municipales**

#### Commission Environnement – Cadre de vie

- Le broyage vers le Tabot Maltaverne a eu lieu fin mars
- Broyage Loire Forez : l'entreprise Duboeuf a eu le marché

#### Commission Patrimoine bâti communal – Vie économique

- Tennis : façade et terrain terminés
- Les travaux de l'appartement Zyber ont été réalisés. L'appartement est reloué.
- Cimetière : 2 bureaux d'étude ont été consultés. Après étude, il est proposé de retenir le moins cher.
- Gymnase : le SIEL a fait une étude des luminaires. Pour changer les luminaires de la partie terrain + les blocs de secours du gymnase, budget de 20 000 € HT environ. Une subvention a été demandée au SIEL. La consultation va être lancée pour trouver une société.
- Nouveau frigo + plaque de cuisson à la salle des Fêtes.
- Travail en cours sur un contrat de location plus précis pour la salle des Fêtes (état des lieux, ménage, tri sélectif...).
- Accessibilité : la demande de subvention a été enregistrée et le Département autorise le commencement des travaux.

#### Commission Cohésion Sociale

- 8 jobs d'été ont été recrutés, pour travailler entre le 16/06 et le 26/08. Une réunion a lieu début juin pour leur transmettre leur affectation.
- Colis : recul de l'âge à 72 ans. Les fournisseurs seront rencontrés 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin.
- Point sur les RDV Mutuelle
- Semaine bleue : loto le lundi 8 octobre ; visite Chocolats des Princes le vendredi 12 ; zénith le jeudi 18. Modification des inscriptions : les cypriennois seront prioritaires et les non-cypriennois inscrits via la FNACA et St Cyp Loisirs Détente seront inscrits sur liste d'attente.

**Commission Animations et cérémonies**

- La recherche d'exposants se poursuit pour le marché de l'été et est compliquée, du fait qu'il a lieu le lendemain de la Fête de la Musique et pendant la Coupe du Monde de foot. Une information a été publiée sur le site Internet et Facebook.  
Shades of Rock animera.  
Le défilé de mode de l'UCAT aura lieu.
- 14/07 : si possible dehors

**Commission Voirie – Sécurité**

- Rue du Stade : l'étude est terminée. La consultation va être lancée. Une rencontre avec M. Thomas a lieu pour la Cressionnière et le stationnement devant le lotissement.
- Suite à une discussion en conseil d'adjoints, et en raison des regroupements de jeunes, il a été décidé d'expérimenter une extinction de l'éclairage sur le parking des tennis de 23h à 5h les vendredis et samedis. Le SIEL doit intervenir pour la mise en œuvre qui nécessite quelques réglages.
- Coussins berlinois rue de la Rive ont été enlevés : M. Di Bartoloméo sera contacté. A l'époque ils avaient été payés à 50/50 par St Cyprien et Veauchette.

**Commission Education – Conseil municipal des enfants**

- Effectifs école : 243 élèves inscrits à ce jour. Les TPS ne sont plus accueillis.
- Présentation des futures grilles tarifaires cantine et garderie, qui seront proposées au vote lors du conseil de juin.
- Information sur la non-reconduction du contrat du cuisinier. Une offre d'emploi a été publiée et un recrutement aura lieu début juin.
- Règlement intérieur cantine : de plus en plus d'enfants présentent des allergies, ceci entraîne une gestion attentive des agents. A cela s'ajoutent les enfants demandant un « régime » spécial, sans viande, sans porc... Il est proposé de ne plus donner de repas de substitution à ces enfants-là. A réfléchir pour le prochain conseil municipal...
- Les rideaux de la cantine ont été commandés.
- 2 vidéoprojecteurs doivent être achetés. Le Sou des Ecoles ne participera pas.
- Projet de jardin à l'école : plantes aromatiques pour les TAP et fleurs pour l'école
- Les enfants du CME ont été emmenés au cinéma. Ils étaient contents.
- 25/05 : enregistrement des voix off du film
- Candidatures CME en cours. Elections le 6/06 matin.
- 29/06 : voyage du CME

**Commission Fleurissement**

- Square de la Garenne : plantations fin mai. Le banc devrait arriver d'ici une quinzaine de jours.
- La commune est inscrite à Fleurir Loire
- Bons retours de la formation défibrillateur : 31 personnes présentes. Une affiche a été réalisée avec les numéros d'urgence et l'emplacement du défibrillateur.
- Devis en cours pour installer un « tourniquet » à l'entrée du stade (accès libre sauf 2 roues).

**Commission Communication – Démocratie locale**

- Film de la commune : les dernières prises de vues ont été réalisées samedi 11/05. Le film sera présenté lors de la Fête de l'école.
- Bulletin : les articles sont attendus pour le 26/05. Le tarif d'impression est le même que pour les précédents bulletins.
- Site internet : le travail pour renseigner la rubrique Artisans-commerçants a été réalisé. Cependant, un courrier leur sera adressé pour obtenir des informations manquantes.
- Travail sur l'identité visuelle de la commune. Il est demandé aux élus de réfléchir à une phrase d'accroche.
- Information sur les stats du site internet.

**Questions diverses**

- Information sur la facturation de l'eau : les mensualisations ont été envoyées aux personnes qui avaient signé le contrat. Les factures 2017 ont dû être rééditées suite à un problème informatique. Elles vont être transmises aux habitants dans les jours à venir.
- Une étude sur la délinquance a été lancée à l'échelle de l'agglomération.
- Information sur les dégradations au Tennis : des jeunes ont été identifiés. Les mineurs vont comparaître devant le juge pour enfants ; il est proposé une composition pénale aux majeurs. Une procédure est en cours pour que les 2 procédures soient jointes au tribunal correctionnel statuant sur intérêts civils.
- Une subvention DETR a été obtenue pour le cimetière : 25 797 €
- Courriers de remerciements reçus pour les subventions : FNACA, Comité des Fêtes, Primevères
- Une rencontre doit être organisée avec M. TERIO pour régulariser la vente de la bande de terrain avenue de Montbrison.
  
- **Prochaines échéances :**
  - o Conseil Municipal le jeudi 21 juin 2018

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.

Fait à Saint Cyprien, le 28 Mai 2018

LE MAIRE  
MARC ARCHER

